

confirmant que les retouches convenues entre eux seraient faites.

Il s'agissait du passage relatif au clergé, passage qui, d'abord, devait être plus accentué dans le sens de l'approbation donnée à l'expulsion des congréganistes; le prince Napoléon expliquait pourquoi il s'était borné à réclamer la paix religieuse et l'observation stricte du Concordat.

Telles sont les seules communications qu'à la date d'hier, le prince Victor ait reçues de son père. Il n'a connu la publication et l'effacement de la journée. Quant à l'arrestation de son père, elle lui a été annoncée par un de ses camarades. Cette nouvelle lui a causé une vive émotion. Cependant, a-t-il dit, je pense que le manifeste était destiné à produire un grand retentissement.

Le prince est resté muet sur le passage du document relatif aux prétendues excitations odieuses des bonapartistes conservateurs. Quant à la proposition Floquet, il dit que sa situation de soldat ne lui permet pas de la juger; mais il est tout préparé à en subir les conséquences, persuadé que l'exil serait plus favorable aux intérêts de son parti, que le séjour en France. Il redoute seulement, pour son père, les souffrances d'une détention prolongée.

On a parlé d'abord d'attitude du prince Jérôme en faveur de son fils. Ceux qui le disent ne connaissent pas son père. dit le prince Victor. Il est trop Bonaparte et trop Corse pour prêter à ce qu'il considère comme son droit.

« L'attitude des chefs militaires du prince est des plus embarrassées. Ils gardent avec lui la réserve la plus absolue. Les seuls amis du prince sont des volontaires comme lui.

« Les relations les plus habituelles du prince, se trouvent chez M. Ruffault, fils de l'ancien général, qui fut sénateur conservateur de Loire-et-Cher, et compagnie duquel il chasse très souvent, et avec lequel il vit dans les meilleurs termes. »

X. X.

L'AFFAIRE DU PRINCE NAPOLEON

La journée d'hier

Dans la journée d'hier vendredi, le juge d'instruction a entendu plusieurs amis du prince, notamment le baron Brunet et M. Philis; il a également entendu M. Renier, l'ancien chef de cabinet de M. Philis, l'ancien chef de cabinet de M. Philis, et M. Philis, l'ancien chef de cabinet de M. Philis. M. Philis a, du reste, refusé de se laisser imposer la qualité de témoin. M. Philis entend, en effet, conserver celle de conseil du prince Napoléon; il s'est fait inscrire immédiatement au barreau, et il n'a répondu à M. Benoît qu'en faisant toutes réserves pour sauvegarder sa liberté d'avis.

Une nouvelle démarche a été faite près du juge d'instruction, qui refuse toujours de laisser pénétrer auprès du prince d'autres défenseurs que M. Busson-Billaud et Georges Lachaud. Cette démarche n'a pas abouti; à tort ou à raison, M. Benoît persiste à se croire le droit de limiter ainsi le nombre des avocats qui peuvent communiquer avec son prisonnier. Ajoutons que les cinq conseils du prince Napoléon se sont réunis hier soir chez M. Busson-Billaud.

Au Palais-Bourbon

Au début de la journée parlementaire, on fait courir le bruit que la crise ministérielle est ouverte; deux ministres auraient même envoyé leur démission au Président de la République.

Il est inutile de chercher d'où peut venir la nouvelle ci-dessus relatée, et il serait fastidieux pour nos lecteurs de mentionner tous les récits fantaisistes qui courent.

« Que le ministère ne soit pas solide, la chose est peu douteuse, mais croire qu'il est déjà dilué, c'est marcher trop vite.

Dans les couloirs, on commente toujours la proposition Floquet et le projet dont le gouvernement a promis le dépôt pour aujourd'hui.

Les partisans du système Floquet sont assez nombreux pour qu'il ne soit pas possible d'être liés d'un moment sur le sort qui lui est réservé. La loi que veut faire le gouvernement effraie quelques députés de la majorité. D'un autre côté, nous disant hier qu'il voterait des lois, mais, si le ministère était vigoureux, mais le cabinet Ducière ne saurait être classé parmi les robustes.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. Develle, qui, du reste, est un homme jeune et intelligent, userait que le ministère savait très bien où il allait et ce qu'il voulait. Il faut avoir qu'on ne s'en douterait guère.

Les députés bonapartistes, après une discussion assez longue, ont résolu d'adresser une lettre explicative à leurs électeurs. Cette lettre approuverait le manifeste du prince Napoléon et critiquerait la conduite du gouvernement.

Cinq commissions ont été élus: MM. Dréolle, Janvier de la Motte, Murat, Eschasseriaux et Godin, qui sont chargés de rédiger la lettre en question.

En dehors du projet de loi qui doit être déposé aujourd'hui même par le gouvernement à la Chambre et qui portera spécialement sur les descendants des familles ayant régné en France, le cabinet Ducière a l'intention de déposer un second projet.

Ce projet doit modifier sur deux points la loi de 1831 sur les publications de toute nature. Il a pour but de déléguer à la police correctionnelle le droit de cris ou chants séditieux que cette loi défère à la Cour d'assises, et de rétablir le droit d'exposition d'insignes séditieux qui, depuis la mise en vigueur de la loi du 29 juillet 1831, n'existe plus. Ce droit serait, comme celui de cris ou chants séditieux, délégué à la police correctionnelle.

QUI FERA LE COUP ?

On lit dans le Pays :

« Jamais homme n'a manqué à son situation. Au 18 brumaire, quatre généraux au moins allaient faire le coup, si Bonaparte n'avait pas été là, et quand le prince Louis Napoléon a cueilli le fruit mort, ce fruit serait tombé tout seul au pied de quelque autre.

« La République de 1848 était alors arrivée à

ce degré de mauvais gouvernement que le peuple plus abrutit refusait de supporter.

« C'est à ce point que nous sommes arrivés. Qui fera le coup ? Sera-ce un Bonaparte, un prince d'Orléans, le comte de Chambord ou un général quelconque ? Nous l'ignorons. Quel qu'il soit, il ne nous trouvera pas devant sa route pour faire obstacle à l'œuvre de salut. Car ce qui nous importe avant tout, c'est la ruine de la République.

« Cette ruine, les républicains se flattent de la conjurer en nous donnant l'amusant spectacle de leur anéantissement: c'est une drôle d'idée. Ils continuent dans cette manie, ce n'est pas Mazarin qu'ils ont à appréhender, mais tout simplement Sainte-Anne et Charenton. »

REVUE DE LA PRESSE

M. Paul de Cassagnac parle en ces termes aux impérialistes, dans le Pays d'aujourd'hui :

« Jamais, jamais la France ne verra de prince Jérôme, qu'elle ne connaît que trop, et dont les concessions de la dernière heure ne sauraient nous suffire.

« Pour lui, c'est trop tard; pour lui, c'est fini.

« Et que sa prison si confortable, où se trouve un cabinet de toilette et où se transportent les fins menus du restaurant Voisin, ne vous attendrissent pas outre mesure.

« An fort de Ham, on était plus mal logé et on mangeait moins bien.

« Et surtout n'oubliez pas que, si vous allez de Victor à Jérôme, pour revenir, vous pouvez en être certains, de Jérôme à Victor, vous montrerez au public que vous ne savez pas ce que vous voulez.

« Vous n'agissez plus alors comme des hommes politiques, mais comme de simples Polichinelles.

« Je vous ai toujours dit la vérité, au risque de vous déplaire, et je vous la dis encore.

« Prenez garde ! Si vous avez voulu du prince Napoléon, il fallait le prendre plus tôt.

A-t-il changé ?

Non !

Avez-vous changé ?

Pas davantage !

Restez donc dans vos positions respectives et n'oubliez jamais que ce qu'il vous faut, ce n'est pas un homme âgé, fini, qui n'a aucun goût pour les aventures, mais bien un chef jeune, ardent, prêt et décidé à tout.

« Les aigles, pas plus que les cailloux, ne tombent du ciel toutes rôties.

« L'Empire ne reviendra pas tout seul, vous le savez bien.

« Il faudra, pour le ramener, lutter et se battre.

« Le Prince Impérial ne l'ignorait pas lui.

« Et s'il avait écrit un manifeste, il l'eût écrit, mais seulement après avoir débarrassé, après avoir agi.

« Or, croyez-vous que le prince Napoléon sera l'homme qui jettera, au besoin, la Chambre des députés et le Sénat par les fenêtres, et qui mettra le gouvernement à Poissy pour lui faire faire des chaussons de lisière ?

« Croyez-vous que la France chrétienne le veuille comme le sauveur attendu ?

« Calmez-vous un peu, impérialistes, le nom de Napoléon parcouru sur les murs de Paris vous a échauffé le sang, et un instant vous avez pu croire dans votre courage que c'était l'heure de marcher.

« Hélas ! vous auriez dû, avant de vous réjouir de ce qu'il y avait dans le manifeste, vous affliger de ce qui ne s'y trouvait pas.

« Que peut, que doit contenir un manifeste de prétendant, dans ce moment de péril patriotique ?

« Il ne doit contenir que ce que contient un cartel de mort: l'heure, le lieu, les armes !

« Tout le reste ne signifie rien. — En pareil cas, on parle peu et on agit.

« Quand Bonaparte revint d'Egypte, il adressa, lui aussi, un manifeste au gouvernement d'alors.

« Ce manifeste, comme celui du prince Napoléon, disait, mais plus éloquentement encore, aux incapables et aux impuissants de la République : « QU'AVEZ-VOUS FAIT DE LA FRANCE ? »

« Mais il ne se laissa pas arrêter, lui ; il ne se laissa pas mener à la Conciergerie, lui ; il ne s'exposa pas à se faire poursuivre pour simple contravention contre l'infraction, lui ; il ne répondit pas au juge d'instruction qui lui croyait n'avoir agi que dans la légalité, lui.

« Et, se moquant de la légalité, comme on doit s'en moquer, alors qu'on affirme avoir des devoirs envers la France, il a pris une compagnie de grenadiers, et il a bousculé le Parlement d'alors, à coups de crosses dans les reins.

« Quelques années plus tard, son neveu Louis-Napoléon Bonaparte en faisait autant et il mettait l'Assemblée nationale au fort de Vincennes.

« Voilà comment on ramène l'Empire, voilà comment on renverse la République !

« Et ce n'est pas en laissant faire, mais bien en faisant soi-même, qu'on peut espérer réussir.

« Que si on n'ose pas faire cela, que si on est pour les moyens légaux, que si on attend la couronne d'un appel au peuple qu'on ne vous donnera pas; que si on se borne à de petits placards anodins, on ferait bien mieux de se tenir tranquille et de ne s'occuper de rien.

« Voilà pourquoi l'algare du prince Napoléon est absurde, ne signifie pas grand-chose et doit être envisagée par les impérialistes avec calme et sang-froid.

« Le prince Napoléon n'est pas l'homme qu'il faut pour refaire l'Empire, et l'Empire qu'il nous donnerait n'est pas l'Empire que veut la France.

« J'ai parlé à mes amis, à mon parti, comme je le devais.

« Il fera maintenant ce qu'il voudra, c'est son affaire.

« Mais que les impérialistes n'oublient pas cependant que ce n'est pas sans avoir raison que j'ai combattu souvent leurs entraînements irrationnels.

« Je ne suis rien, rien qu'un fidèle et un dévoué, et, quand mon parti risque de s'égarer, je lui dois de sonner au drapeau et de lui montrer le point unique du ralliement, la volonté suprême de notre petit Prince mourant.

« Impérialistes et chrétiens, l'homme qui est à la Conciergerie ne sera jamais empereur, car le Prince Impérial a refusé de le désigner pour son héritier, et Dieu n'en veut pas !

PAUL DE CASSAGNAC.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Réunion des députés jérômistes.

Paris, 19 janvier. A 4 h.

Les députés jérômistes ont tenu, au Palais Bourbon, une réunion qui a duré deux heures. Ils ont décidé de tenir leur délibération secrète, on assure pourtant qu'ils ont blâmé l'attitude de M. Paul de Cassagnac.

Le but de la réunion était de tenter la reconstitution du groupe de l'Appel au peuple.

Une interpellation.

Paris, 19 janvier.

L'officier d'Agence Havas nous télégraphie : « Le bruit court qu'une interpellation serait déposée demain, concernant les « menées du parti jérômiste ».

Les projets de gouvernement.

Paris, 19 janvier.

M. Ducière a l'intention de déposer une proposition demandant le remplacement dans le détail d'un mois de tout officier ou fonctionnaire appartenant aux anciennes familles régnales.

Les projets de la majorité.

Paris, 19 janvier.

On dit que de nombreux députés semblent disposés à insister beaucoup afin que les princes appartenant aux anciennes familles régnales et faisant partie de l'armée soient mis en disponibilité.

C'est là que sera probablement le point grave de la discussion à la Chambre.

Les projets de M. Giard.

Paris, 19 janvier.

On annonce que M. Giard, député du Nord, va déposer un projet de loi tendant à modifier la loi, et à trouver sur le territoire français soit immédiatement incarcéré, traduit devant le tribunal correctionnel, et condamné à cinq années d'emprisonnement.

NOUVELLES DIVERSES

Le conseil de cabinet.

Paris, 19 janvier.

Le conseil de cabinet qui s'est réuni dans la soirée a commencé à 9 heures et a duré jusqu'à 11 h. 1/4.

Il a décidé de garder le secret absolu sur la délibération.

On assure que les ministres continueront demain dans le conseil à l'élaborer les projets relatifs à l'expulsion des prétendants.

Tiraillements ministériels.

Paris, 19 janvier.

Les dissentiments qui s'étaient produits entre les divers membres du cabinet au sujet des mesures à prendre contre les prétendants se sont encore accentués.

Une fraction soutient la proposition de M. Floquet; l'autre, au contraire, pense qu'il suffirait de voter le projet que présentera M. Fallières à brève échéance.

Nous croyons savoir qu'en présence de cette divergence de vues, plusieurs membres seraient sur le point de donner leur démission.

Une crise ministérielle semble donc très probable.

Le manifeste de M. Grévy.

Paris, 19 janvier.

On confirme qu'aucune décision n'a été prise à l'égard du prince Jérôme, avant le vote du projet de gouvernement.

MM. Fallières et Deves ont travaillé dans la matinée à la rédaction d'un manifeste, qui sera présenté demain à la signature de M. Grévy.

Chez les princes d'Orléans.

Paris, 19 janvier.

Nous apprenons que les amis des princes d'Orléans ont fait inscrire chez M. Focher pour M. le duc d'Anjou, chez M. le duc de Nemours, et chez M. le comte de Paris, hôtel de Clugny, deux agents de la sûreté surveillant activement les démarches de tous les princes d'Orléans.

Le comte de Paris, sur l'avis de ses amis, a quitté Cannes, qu'il habite avec sa famille, pour revenir.

Félicitations à M. Floquet.

Paris, 19 janvier.

M. Floquet a reçu un certain nombre de dépêches émanant de cercles et de comités républicains de province.

Ces dépêches le félicitent de l'initiative qu'il a prise en déposant sa proposition.

M. Floquet en 1880 et en 1883.

Paris, 19 janvier.

M. Floquet, dans la discussion de la loi sur la presse, voulait la liberté illimitée et ne reconnaissait pas le délit d'opinion. Voici le langage qu'il a tenu devant la Chambre, le 29 janvier 1880: « Provoquer, c'est-à-dire parler ou écrire sur une question quelconque, c'est un acte de la pensée humaine, c'est l'expression d'une opinion. Elle peut être détestable, criminelle aux yeux de la morale, fautive, elle peut avoir tous les caractères que vous voudrez; elle ne devient criminelle ou détestable que si vous décidez que vous frappez dans une mesure quelconque les délits d'opinion. Si vous décidez que vous ne frappez pas les délits d'opinion, vous ne pouvez pas frapper la provocation, qui est une opération de l'esprit humain. Messieurs, toute la question est là. »

« La conspiration légitimiste. »

Le Soleil dément la conspiration légitimiste. Il dit que tout cela est trop ridicule pour mériter une discussion sérieuse.

Le général dit que le complot légitimiste est exact. Le gouvernement le connaît, les surveille étroitement, mais « ces manœuvres » ont un caractère exclusivement légitimiste.

Jusqu'à présent, il a été impossible de saisir l'indice d'une intervention des princes d'Orléans. Les conciliabules ont été annoncés. M. L. Say y aurait personnellement participé.

Le Temps dit que les faits généraux, relatifs à l'organisation du parti légitimiste, ont en vue un coup de main quelconque. Il s'agit d'un coup de main quelconque.

Depuis quelque temps déjà, l'attention de l'autorité a été attirée par certaines personnalités remuantes du parti légitimiste, avec le concours de certains individus déclassés.

Le Temps croit savoir qu'une surveillance active est exercée et si, contre toute vraisemblance, une tentative quelconque se produisait, elle serait vigoureusement réprimée et ne prendrait pas l'autorité au dépourvu.

M. Deves et la cour de cassation.

Paris, 19 janvier.

M. Deves n'est pas heureux. Hier, contrairement aux conclusions de M. le procureur général Barbier, la cour de cassation a refusé d'ordonner contre M. Tourne, président du tribunal civil de Paris, les poursuites demandées par M. le garde des sceaux. On se rappelle que M. Tourne était vaguement accusé d'avoir montré, en différentes circonstances, « un parti pris d'hostilité » contre les membres du parquet du tribunal qu'il présidait.

LA CONDAMNATION DES ANARCHISTES.

Lyon, 19 janvier.

De grandes précautions ont été prises à l'intérieur du Palais de Justice. Les gardiens de la paix et les soldats sont rangés dans l'enceinte du Tribunal.

Le Tribunal, reconnaissant l'existence de la fédération anarchiste, internationale, et tendant à provoquer la suspension du travail et l'abolition de la patrie, de la propriété, de la famille et de la religion, condamne : Gauthier, Bernard, Bordat, Kropotkine, cinq ans de prison, deux mille francs d'amende et dix ans de surveillance; les trois derniers, en outre, à cinq ans d'interdiction des droits civiques.

Les autres sont condamnés à des peines variant de six mois à quatre ans de prison. On ne sait pas les noms.

La lecture du jugement occasionne un incident tumultueux; les femmes des condamnés, voulant se précipiter vers leurs maris, les soldats les en empêchent.

Mme Kropotkine quitte le Tribunal, au bras de Louise Michel.

Louise Michel à Lyon.

Lyon, 19 janvier.

Dans la soirée à elle une conférence par Louise Michel sur le socialisme.

La présidence d'honneur a été donnée à Kropotkine et à Bernard.

Au bureau on remarque Bordat le frère du condamné et Deryder acquitté aujourd'hui.

Louise Michel débute en adressant ses témoignages de sympathie à l'assemblée et à tous les condamnés.

Elle proteste contre la provocation des magistrats et de la bourgeoisie.

M. Laguerre, reconnu dans la salle est forcé de monter à la tribune.

Il refuse de prendre la parole sur le jugement parce qu'il était le défendeur.

Un interrupteur crie : « M. Laguerre est venu à Lyon dans un but électoral. »

M. Laguerre proteste et dit : « Que quand on veut servir la démocratie, on peut le faire utilement ailleurs qu'à la chambre. »

Plusieurs citoyens prennent la parole au milieu du bruit des interpellations et des conversations particulières.

La séance est levée au cri de : Vive la Révolution !

Aucun discours sur le socialisme proprement dit n'a été prononcé.

La faillite de l'Union Générale.

Paris, 19 janvier.

Les débats de l'affaire de l'Union Générale (appel des jugements du tribunal de commerce) ont commencé aujourd'hui à 9 heures, au Palais de la Cour d'appel, présidée par M. Laromière, premier président.

Le premier avocat entendu a été M. Barbeau.

M. et Mme Damala.

L'indépendance française est assignée, à la requête de M. Damala et de Mme Sarah Bernhardt, à comparaître, le jeudi 8 février, devant la 11e chambre du tribunal civil de la Seine. Ce journal avait annoncé qu'un procès en séparation de corps était imminent entre M. et Mme Damala.

Une jolie famille.

Nancy, 19 janvier.

La cour d'assises de la Meuse a condamné le nommé Namblé, âgé de 19 ans, aux travaux forcés à perpétuité.

La mère de Namblé, qui avait commis un meurtre en 1872, de complicité avec son amant, a été exécutée à St-Mihiel en 1872.

Le grand duc Constantin à Paris.

Paris, 19 janvier.

Le président de la République est allé hier à l'hôtel de Brin rendre au grand-duc Constantin la visite que celui-ci lui avait faite la veille.

Il a dû inviter l'oncle du czar à assister à une chasse qui aura lieu cette semaine à Rambouillet.

Les allemands en France.

Paris, 19 janvier.

L'autorité a refusé à des individus douteux l'autorisation d'établir deux brasseries allemandes au faubourg Montmartre.

L'annexion pure et simple de l'Egypte.

Paris, 19 janvier.

A Berlin et au Caire, on croit que la diplomatie anglaise présente en ce moment les chances sérieuses de la rupture future des liens de vassalité qui unissent l'Egypte à la Porte.

Ces deux mesures seraient accompagnées ou précédées du remplacement de Tewfik, qu'on peut regarder aujourd'hui comme certain.

De moins, les indications, à ce dernier propos, sont-elles très caractéristiques.

ETRANGER

Le prince Jérôme en Italie.

Rome, 19 janvier.

La Reforme, envisageant l'éventualité de la venue en Italie du prince Napoléon, dit qu'il sera accueilli comme le serait tout autre hôte plus ou moins sympathique, en pays étranger. Mais il faut qu'il sache, dès à présent, qu'il y trouvera dans un pays qui, pour rien au monde, n'est disposé à laisser croire qu'il s'appuie dans ses aspirations. L'Italie, ajoute-t-elle, ne peut pas être un danger à la fois lointaine probabilité de l'avènement au trône du prince Napoléon, et ne supporterait de sa part aucun acte qui pourrait la faire considérer comme coupable de complicité.

Le Drinco repousse avec énergie l'hypothèse que la loi Humbert ait pu, avant ou après, exprimer une opinion sur les événements qui viennent de se produire en France.

Le général Pittié à Berlin.

Le général Pittié partira demain pour Berlin, où il représentera le président de la République aux noces d'argent du Prince impérial d'Allemagne.

Le Prince et la Princesse de Galles.

Londres, 19 janvier.

Le prince et la princesse de Galles partiront de Londres pour Berlin, via Calais, lundi matin. Ils arriveront à Berlin, mardi dans l'après-midi.

La Russie et le Saint-Siège.

Rome, 19 janvier.

On annonce qu'après le Consistoire où il sera pourvu aux sièges épiscopaux de Pologne, M. de Houtteville présentera ses lettres de créance comme ministre de Russie près le Saint-Siège.

Une terrible explosion en Hollande.

Amsterdam, 19 janvier.

Au moment de l'explosion de la poudrière à Muzbgen, la plupart des ouvriers étaient absents. Il y aurait eu 12 morts et deux blessés.

Le château historique a souffert un peu. La ville est endommagée. La plupart des habitants ont quitté leurs maisons.

Amsterdam, 19 janvier.

Au moment de l'explosion de la fabrique de poudre de Huiden est produite, la plupart des ouvriers étaient heureusement absents.

On assure que le nombre des victimes ne dépasse pas douze morts et dix blessés.

Le vieux château de Huiden, historiquement célèbre, n'a été que peu endommagé; mais la ville a tellement souffert de l'explosion, que la plupart des habitants ont dû abandonner leurs demeures.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le conseil municipal, à ce jour, soir, une séance très mouvementée. Au cours de la discussion du budget, M. Emile Moreau a proposé le rejet de l'indemnité de logement allouée aux curés du sacre-Cour, du Saint-Sépulchre et de Saint-Joseph, ainsi que de la subvention donnée au conseil israélite. M. Moreau voulait cependant faire agréer M. le pasteur protestant, un vertu d'un contrat qui existe,